



## **Conseils Citoyens Indépendants : consolider une démarche émergente**



## 1- Edito

La municipalité grenobloise a souhaité renouveler le système de démocratie participative sur la ville de Grenoble en développant de nouveaux outils (budget participatif, interpellation et votation citoyenne) et en expérimentant la mise en place d'une nouvelle forme d'instance : les Conseils Citoyens Indépendants.

Motivée par une volonté de co-construction avec les citoyens, la Ville a proposé à 150 d'entre eux de réfléchir à ce sujet, à travers une démarche accompagnée par un partenaire extérieur, l'association AequitaZ, avec l'objectif de : « refonder de manière collective la démocratie locale grenobloise » d'une part, et de « faire de la chose publique un enjeu partagé », d'autre part.

Suite à la tenue des premières Assises citoyennes à Grenoble à l'automne 2014, une commission extra-municipale composée de 12 élus et 12 citoyens a été mise en place et s'est réunie à 5 reprises entre décembre 2014 et février 2015 pour préparer, puis soumettre au Conseil Municipal une charte ayant valeur de contrat entre la Ville et les CCI, qui acte des principes, des rôles, mais aussi des modalités de fonctionnement et des engagements réciproques.

Sept Conseils Citoyens Indépendants, dont le découpage est basé sur des bassins de vie et non pas sur les secteurs administratifs de la Ville, sont ainsi institués (Cf. carte ci-dessous). Leur composition est fixée à un maximum de 20 membres tirés au sort sur une liste de personnes s'étant déclarées volontaires pour participer aux CCI et à un maximum de 20 tirés au sort sur liste électorale.

Le rôle attribué aux CCI est d'être des « artisans de la démocratie » en encourageant et animant « la participation des habitants » et « la co-construction de propositions et de projets sur leur territoire » d'une part, et d'être une force d'interpellation des institutions publiques avec la possibilité de poser des questions orales en séance du Conseil Municipal d'autre part.



## 2- Activités des Conseils Citoyens Indépendants

### Porter les questions des Grenoblois devant les élus lors des conseils municipaux :

5 questions ont été posées depuis mars, soit une question à tous les conseils, sauf à celui de septembre (lors duquel le CLUQ a présenté sa pétition sur le stationnement).

Date du conseil municipal	Conseil citoyen indépendant	Sujet
21/03/2016	C	Quel soutien au projet porté par l'association l'Orangerie de Grenoble ?
23/05/2016	F	Quelles actions de prévention et de verbalisation de la police municipale concernant les zones 30 ? Quelles suites sur le projet de pastille verte ?
20/06/2016	A	Quelle concertation sur l'évolution de la tarification du stationnement ?
11/07/2016	B	Demande d'un système de dépôt organisé et d'enlèvement des encombrants.
07/11/2011	C	Quelles avancées du "plan vélo" et quels éléments de bilan en termes d'application des mesures de prévention et de sanctions prévues tant auprès des automobilistes que des cyclistes ?

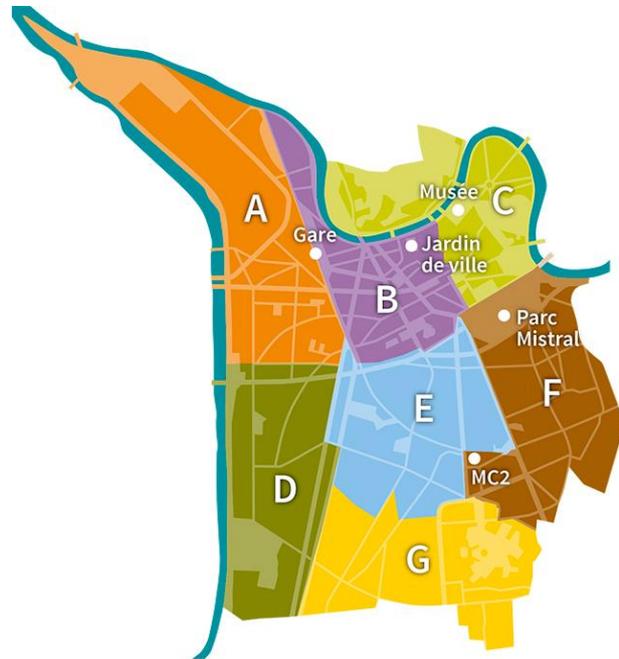
### CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT A : Berriat, St Bruno, Europole

- Invitation faite aux porteurs de projets soumis au dispositif Budget Participatif (B.P.) pour présenter leurs projets
- Organisation d'une démarche autour du stationnement : réunion d'information et question posée au CM du 20/06/2016 sur le manque de concertation en amont de la décision municipale
- Présence à la fête de quartier prévue en juillet pour se faire connaître des habitants
- Déambulation vélo pour repérer les points noirs de la circulation en vélo afin de faire remonter les problèmes rencontrés
- Projet de visiter le centre de gestion des déchets à Meylan 3 thèmes : les déplacements, la jeunesse, la gestion des déchets

## **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT B : Centre gare, Championnet, De Bonne, hyper centre**

- Organisation d'une démarche autour des encombrants : prise d'info auprès de la Métropole, consultation des habitants par questionnaire en ligne et par une présence active sur les marchés et la Journée des Tuiles, contacts avec 3 autres Conseils Citoyens Indépendants sur le sujet, remontée aux institutions Ville et Metro avec une question orale posée au CM de la ville du 18/07/2016
- dépôt de 2 projets d'aménagement soumis au Budget participatif : accessibilité sur Gabriel Péri et végétalisation sur Jean Jaurès
- recherche d'actions pour faire connaître le Conseils Citoyens Indépendants auprès des habitants

Sujets de mobilisation privilégiés : végétalisation, vie nocturne, encombrants, gestion des déchets



## **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT C : Notre dame, Mutualité, Ile Verte, St Laurent**

- Invitation des porteurs de projets du BP à venir présenter leurs projets aux habitants du secteur
- relais des questions posées par une association de parents d'élèves auprès de la municipalité
- soutien à un projet posé par le biais d'une question orale posée au CM du 21/03/2016 sur l'avenir de l'orangerie (projet associatif)
- idée d'établir des liens entre les 2 UQ présentes sur le secteur du conseil citoyen indépendant
- recherche de contacts avec la table de quartier
- Projet d'avoir un lieu fixe, investi par le conseil citoyen indépendant pour être repéré plus facilement par les habitants
- idée de soumettre un projet au nom du conseil citoyen indépendant C au budget participatif

## **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT D : Eaux claires, Mistral, Lys rouge, Rondeau, Libération**

- Idée de participer au Forum des Associations et des Initiatives en septembre prochain pour se faire connaître des habitants du quartier Mistral.

Sujets de mobilisation privilégiés : entretien-environnement et transports

### **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT E : Capuche, Alliés Alpains, Clos d'or, Bajatière**

- Relayer (à sa demande) les préoccupations d'un collectif sur un projet immobilier et servir de médiateur auprès de la municipalité
- Préoccupation et recherche d'actions avec une association extérieure sur les questions des jeunes du secteur
- Contact avec les populations d'origine Rom présentes sur le secteur
- Mise au point d'une application mobile pour signaler en direct les points noirs nécessitant l'intervention des services municipaux ou de la Metro
- Action de sensibilisation à la gestion des déchets et au compostage en direction des habitants

Sujets de mobilisation privilégiés : déplacements ; urbanisme ; social ; environnement

### **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT F « Le Verderet » : Abbaye, Jouhaux, Teisseire, Chatelet, Malherbe**

- déambulation vélo en lien avec l'ADTC pour le repérage points noirs avec projet d'établir un livret de recensement
- réalisation d'un évènement culturel fédérateur entre les publics de différents équipements du quartier : création de contes puis séance de racontage sur un parc public du secteur. Action menée grâce à l'intervention d'un conteur professionnel rémunéré par le conseil citoyen indépendant  
, avec pour objectif de faire connaître le conseil citoyen indépendant aux structures et aux habitants du secteur
- Projet d'avoir une « table conseil citoyen indépendant » sur le marché de l'Abbaye pour se faire connaître des habitants du secteur
- un projet d'aménagement sécurisation école sera soumis au budget participatif par le conseil citoyen indépendant
- recherche du conseil citoyen indépendant pour être relais / trait d'union entre une association de parents d'élèves d'une école du secteur et la municipalité sur un point de litige
- recherche de lien avec la table de quartier
- soutien à la création d'un jardin collectif

## **CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT G : Villeneuve, Village Olympique, Vigny Musset, Beauvert**

- État des lieux sur les ressources existantes concernant les élèves décrocheurs avec pour point de départ la préoccupation d'un groupe de mères.

Sujets de mobilisation privilégiés : urbanisme ; éducation/jeunesse ; communication interne.



### **3- Evaluer pour améliorer en direct**

La Ville de Grenoble porte la volonté d'évaluer les politiques publiques qu'elle développe sur son territoire de manière ouverte, pluraliste et transparente.

Par une délibération intitulée « Adoption d'une démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques » votée au conseil municipal de Mars 2015, il a été décidé que, sous la responsabilité politique de Marina Girod de l'Ain, Adjointe en charge de l'évaluation et la prospective, toute nouvelle politique publique sera évaluée.

La délibération du 23 mars 2015 mettant en place les Conseils Citoyens Indépendants a défini dès l'origine les objectifs et les attendus de cette évaluation et a mis en place un comité, créé de manière ad hoc.

La charte des Conseils Citoyens Indépendants adoptée à ce conseil municipal indique ainsi qu'« un comité de suivi et d'évaluation est créé pour assurer une évaluation « au fil de l'eau » des Conseils Citoyens Indépendants. Il est composé de membres des Conseils Citoyens Indépendants, de personnalités qualifiées et d'élus. Ce comité devra définir des critères d'évaluation lui permettant d'analyser l'activité des Conseils Citoyens Indépendants et de mesurer l'impact de ces conseils sur les politiques publiques.

Il aura également pour objet de réviser la présente charte ».

La démarche d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants a fonctionné de manière participative à toutes les étapes de sa mise en oeuvre : élaboration du référentiel de suivi et d'évaluation, recueil des données, analyse, élaboration de préconisations à travers 6 réunions du comité de pilotage.

Ce travail a permis de réfléchir de manière partagée entre élus de la majorité, élus de l'opposition, membres fondateurs des Conseils Citoyens Indépendants, personnes qualifiées engagées dans d'autres formes de démocratie participative, responsable de services municipaux et enfin membres actuels des Conseils Citoyens Indépendants, et de chercher à répondre à trois questions :

### **Que s'est-il passé ? Est-on satisfait du résultat ? Comment améliorer la situation ?**

Avant de pouvoir mesurer réellement les impacts de l'action des Conseils Citoyens Indépendants sur les politiques publiques, il a été clairement établi que la phase de suivi était fondamentale et que le premier rapport intermédiaire à l'automne 2016 devait permettre une connaissance précise de la réalité du fonctionnement selon 6 critères définis collectivement.

« La mise en place des Conseils Citoyens Indépendants sera réussie si :

- leur composition et leur fonctionnement sont conformes à la charte.
- Ils sont en activité.
- Ils sont visibles.
- Ils portent des projets.
- Ils font participer des personnes extérieures aux Conseils Citoyens Indépendants.
- Ils interpellent les institutions pour porter la parole des habitants et des usagers. »

Les points saillants du rapport :

- Un fort investissement des membres des Conseils Citoyens Indépendants durant cette première année
- Continuer à expérimenter le tirage au sort
- Des activités déjà en place :
  - celles développées à l'initiative de chacun des Conseils Citoyens Indépendants
  - celles qui prennent place dans une démarche inter-Conseils Citoyens Indépendants
  - celles qui répondent à la sollicitation des institutions (ville et métropole).
- Le besoin de continuer à réfléchir ensemble et avec l'ensemble des citoyens grenoblois sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les moyens mis en oeuvre pour y parvenir.

## **Liste des membres du comité de suivi et d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble au 1er octobre 2016**

### **Membres des Conseils Citoyens Indépendants :**

Mme Françoise BONTHOUX ou Mme Cristèle BERNARD pour le A.  
Mme Annabelle BRETTON et/ou Pierre GALLO SELVA pour le B.  
Mr Dominique BARBERYE ou Guillaume LAGET pour le C.  
Mrs Romain BERGERON et/ou Mathieu PALHEC pour le D  
Mme Irène ALONSO et/ou Cyril TRUCHET-DEMARE pour le E  
Mr Christian NEMOZ ou Mme Estelle LAUER-DARTIGUES pour le F  
Mme Hélène SOUSBIE remplacée temporairement par Mr Marcello BRANCALEONE pour le G

### **Ex-Membres de l'ex-commission extramunicipale :**

Mme Eliane FAVEREAUX  
Mr Bruno FERRAND  
Mme Béatrice BONACCHI  
Mr Sébastien ENAULT

Mr Guy WALTISPERGER ou Mr CHARRE pour le CLUQ (Comité de Liaison des Unions de Quartier)  
Mr Maurice OZIL pour LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble, Lien et Ouverture).

### **Membres élus de la Ville de Grenoble:**

Mr Pascal CLOUAIRE  
Mme Marina GIROD de l'AIN  
Mr Thierry CHASTAGNER  
Mr Paul BRON  
Me Vincent BARBIER

### **Membre élu de la METRO :**

Mr Jean-Noel CAUSSE

### **Membres des services Ville de Grenoble:**

Mr Pierre-Loic CHAMBON pour la Direction de l'Action Territoriale  
Mr Patrick SÉRIS pour la mission évaluation des politiques publiques

## 4- Encourager une dynamique émergente

### Vers un inter-Conseils Citoyens Indépendants

Une piste de développement : mieux utiliser le cadre de l'inter-Conseils Citoyens Indépendants au niveau global de la Ville...

La charte évoque en effet dans son texte initial l'idée d'actions inter-Conseils Citoyens Indépendants :

*« Des commissions thématiques peuvent être créées lorsqu'un sujet dépasse le cadre territorial du Conseil Citoyen Indépendant ou qu'il nécessite d'associer d'autres acteurs non présents dans les Conseils Citoyens Indépendants (élus, services, associations, personnalités qualifiées, etc....).*

*Ces commissions sont créés par les Conseils Citoyens Indépendants, à la demande des Conseils Citoyens Indépendants ou sur proposition de la Ville ou de citoyens non-membres ».*

Plusieurs réflexions recueillies lors des entretiens ont fait état d'un « fort intérêt de l'approche inter-Conseils Citoyens Indépendants qui donne des idées et renforce les démarches de chacun et permet de travailler sur des sujets communs ».

Les CCI se sont d'ailleurs déjà saisis de cette opportunité en décidant de créer deux commissions inter-CCI :

- La commission communication qui a travaillé en particulier sur la création d'un site internet unique pour l'ensemble des CCI : <http://conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr/>
- La commission déplacement qui a en particulier organisé un temps de travail avec l'ADTC (association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes de la région grenobloise).

Cette approche partagée des sujets entre plusieurs CCI, à l'échelle de la ville, pourrait donc être encouragée afin de consolider les dynamiques et ouvrir les sujets investis.

### Plus de formations

Développer la formation des membres des conseils et reconnaître leurs compétences

Un groupe de travail réunissant des membres des Conseils Citoyens Indépendants et la direction de projet démocratie locale a permis de construire un programme de formation en fonction des besoins exprimés par les membres des Conseils. Ce travail collaboratif s'est enrichi d'un partenariat avec Science-Po Grenoble pour développer en 2017 un programme de formation complet à destination des membres des Conseils Citoyens Indépendants.

Ce programme de formation est constitué d'un module « socle » co-animé par Science-Po Grenoble abordant le fonctionnement municipal et ses articulations avec les différentes institutions locales mais aussi le paysage citoyen grenoblois avec le descriptif des différentes instances présentes sur le territoire. Ce temps sera aussi l'occasion de décider avec les membres des Conseils Citoyens Indépendants des thématiques qu'ils souhaitent aborder durant l'année.

Ce module « socle » sera complété de modules « avancés » sur différentes thématiques telles que la répartition des compétences Ville et Métro ou encore les outils et méthodes de concertation ainsi que des thématiques définies lors du module socle.

D'autre part, un partenariat entre la Ville de Grenoble et Sciences Po Grenoble va être mis en place afin de proposer aux candidats qui le souhaitent un parcours de formations débouchant sur l'obtention d'un certificat universitaire. Ce parcours s'inscrit dans une logique de reconnaissance de l'engagement des membres des Conseils Citoyens Indépendants et de leurs compétences acquises via leur investissement citoyen. Il implique, pour le candidat, un troisième module de formation dans une logique de valorisation des compétences acquises, une assiduité renforcée aux différentes formations ainsi que la participation à plusieurs conférences proposées à Sciences Po Grenoble. Ce parcours pourra s'étaler sur deux ans.

### **Relancer un tirage au sort**

Les Conseils Citoyens Indépendants sont composés de citoyens qui se sont portés volontaires et de citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

Entre avril et mai, la Ville de Grenoble a lancé une campagne de mobilisation pour inviter les Grenoblois à se porter volontaires. Ce sont près de 400 citoyens qui ont répondu favorablement à cet appel. Le tirage au sort public a eu lieu le 4 juin et a permis de désigner 10 hommes et 10 femmes par Conseil Citoyen Indépendant.

En parallèle, un tirage au sort sur listes électorales a été effectué.

Durant la première année de fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants, des personnes tirées au sort n'ont pas souhaité poursuivre leur investissement. Il faut noter que durant cette première année de mise en place, les membres des CCI se sont principalement mobilisés sur leurs modalités d'organisation au sein des CCI et sur la définition de leurs priorités de travail, tâches nécessaires dans une année de démarrage mais qui ont pu décourager certains citoyens.

Lors d'un temps d'échange Ville-CCI en avril 2016, il a été décidé d'effectuer une relance du tirage au sort en septembre. En effet, pour la Ville comme pour les CCI, la présence de personnes tirées au sort au sein des CCI est un point essentiel, en particulier en terme de légitimité de ces conseils. Ainsi, en septembre et octobre 2016, 90 personnes pour chacun

des périmètres des CCI ont été tirés au sort par une entreprise spécialisée à partir de listing téléphonique pour éviter le biais de la liste électorale (absence des étrangers, des non-inscrits et des 16-25 ans).

Chaque conseil a alors envoyé un courrier à ces personnes tirés au sort, souvent doublé d'un appel téléphonique, afin de les inviter à une réunion d'information. Ce processus de recrutement est aujourd'hui en cours.